

Conseil d'École de l'ESPE Languedoc-Roussillon

Lundi 2 novembre 2015

Compte-rendu

La séance est ouverte à 14h14 sous la présidence de Monsieur Jérôme Chapuisat, qui remplace en son absence Madame Marielle Cadopi, Présidente du Conseil d'école de l'ESPE_LR.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés.

Monsieur Jean-Michel Ganteau représenté par Madame Louise Nyssen, Madame Isabelle Lefebvre-Tournier,

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés.

Madame Louise Nyssen,

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.

Monsieur Gérard Piquemal représenté par Madame Sophie Villecourt, Madame Isabelle Aliaga,

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre.

Monsieur Jean-Pierre Martin représenté par Monsieur Christophe Durand, Madame Sophie Villecourt,

Collège E : Représentants des autres personnels.

Madame Nicole Muray, Monsieur Christophe Durand,

Collège F : Usagers.

Monsieur Olivier Ourmières-Montel représenté par Madame Sophie Villecourt,

Personnalités désignées par le Recteur.

Madame Marielle Cadopi représentée par Monsieur Jérôme Chapuisat, Monsieur Jérôme Chapuisat, Madame Anne-Marie Filho, Madame Maryse Quéré, Monsieur Marc Rosenzweig représenté par Madame Anne-Marie Filho,

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'ESPE_LR.

Madame Florence Denjean-Daga, Madame Capucine Ruiz représentée par Monsieur Christophe Durand,

Personnalités désignées par les établissements partenaires.

Monsieur Philippe Augé représenté par Madame Nicole Muray, Madame Anne Fraïsse représentée par Madame Louise Nyssen, Monsieur Jean-Patrick Respaut représenté par Madame Nicole Muray,

La communauté d'Universités et d'établissements.

Monsieur Philippe Prost représenté par Monsieur Jérôme Chapuisat

Invités présents à la séance.

Le Recteur de l'académie de Montpellier,

Monsieur Christophe Iung, Directeur de l'ESPE-LR

Madame Laure Échalier, Monsieur Eric Favard, Monsieur François Jimenez, Monsieur Christian Lavergne, Monsieur Christian Patoz représenté par Madame Christine Haas-Fraïle, Monsieur Jean-Paul Udave

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'ESPE-LR lors du conseil d'école et complété par des remarques des membres du conseil.

En l'absence de Madame Cadopi, la séance est présidée par Monsieur Chapuisat.

Monsieur Chapuisat demande un volontaire pour être secrétaire de séance, Madame Louise Nyssen se porte volontaire.

1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'École des 28 septembre 2015

• **Vote sur le procès-verbal pour lequel il n'y pas de remarques**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

Le PV du 28 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2- Avis sur le budget-projet 2015 de l'ESPE-LR

Monsieur Iung présente le diaporama relatif au budget-projet et indique que les données ont été demandées aux universités en mai sur la base du réalisé sur l'année universitaire 2014/2015. Les données fournies permettent également de réaliser un annuaire des personnels impliqués dans la formation des enseignants.

Le budget-projet suit les mêmes règles de calcul que celui de 2014.

Le Recteur de l'académie de Montpellier souligne à propos de la ligne « compensation des droits d'inscription » (diaporama 5) que les acteurs devraient être informés rapidement du fait que les droits d'inscription sont destinés à l'ESPE-LR via la COMUE-LR. Un courrier de la DEGESIP sera adressé aux présidents d'universités.

Monsieur Iung indique que le budget-projet est une « photographie » de ce qui s'est passé entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2015, les frais d'inscription sont alors calculés de janvier à septembre. Une seconde tranche devrait parvenir en fin d'année.

• **Vote sur le Budget-projet**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

Le budget-projet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Iung remercie les universités d'avoir fourni toutes les données, ainsi que Madame Taule chargée de ce dossier. Il souhaite que l'an prochain, toutes les données arrivent plus tôt afin de pouvoir avoir le temps d'analyser le budget projet avant de le soumettre au conseil d'Ecole.

3- Avis sur une modification du règlement Intérieur de l'ESPE-LR relative à la désignation des représentants étudiants dans les conseils des UF

Monsieur Iung indique que l'an dernier avait été convenu que sera réalisée une élection directe des représentants étudiants dans les conseils d'UF.

Le bilan est que l'organisation de toute élection au sein de l'ESPE est lourde car il existe 10 sites, malgré une bonne diffusion de l'information, il manquait des candidats par rapport aux sièges proposés. Ainsi, 23 sièges n'ont pas été pourvus faute de candidats, il a fallu de ce fait procéder à des tirages au sort.

✦ **Proposition de modification du Règlement Intérieur :**

- **Dans le 1^{er} degré**, l'élection par les délégués de groupes de TD qui sont désignés en début d'année de :
 - Deux étudiants de M1 et de deux de M2 sur Montpellier
 - Un étudiant de M1 et un M2 dans les autres sites
- **Dans le 2nd degré**, chaque parcours de chaque site désigne un délégué qui siègera au conseil d'UF.

Possibilité qu'il y ait des suppléants, selon la demande de Monsieur Ourmières-Montel.

• **Vote sur la modification du Règlement Intérieur de l'ESPE-LR relative à la désignation des représentants étudiants dans les conseils des UF**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

La modification du Règlement Intérieur de l'ESPE-LR relative à la désignation des représentants étudiants dans les conseils des UF est approuvée à l'unanimité.

4- Avis sur l'abonnement à l'AEF et sur la cotisation au Réseau des ESPE

• **Vote sur l'abonnement AEF et sur la cotisation au Réseau des ESPE**

20 votants :

Ne prend pas part au vote : 0, Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 20

L'abonnement AEF et la cotisation au R-ESPE sont approuvés à l'unanimité.

5- Information sur l'organisation des élections des usagers le 25 novembre 2015

Le mandat des usagers est de 2 ans, c'est pourquoi sont organisées des élections.

Madame Denjean-Daga demande si un FSTG peut voter sur n'importe quel site. Monsieur Iung répond que non, les FSTG ont un site dédié, identifié avec le responsable de parcours.

Madame Muray demande si le dépouillement sera fait sur chaque site, Monsieur Iung répond par l'affirmative, à partir du moment où le seuil de 5 électeurs est atteint, s'il y a moins de 5 électeurs, les urnes sont rapatriées à Montpellier.

6- Informations du Directeur de l'ESPE-LR

Le prochain conseil de l'ESPE-LR se tiendra au mois de décembre avant le CA de la COMUE devant voter le budget.

Fin de la séance à 15h14

Présentation du Conseil d'Ecole de l'ESPE-LR

2 novembre 2015

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2015
- 2- Avis sur le budget projet 2015 de l'ESPE-LR
- 3- Avis sur une modification du règlement intérieur de l'ESPE-LR relative à la désignation des représentants étudiants dans les conseils des UF.
- 4- Avis sur l'abonnement à l'AEF et sur la cotisation au réseau des ESPE
- 5- Information sur l'organisation des élections des usagers le 25 novembre 2015
- 6- Autres points d'information du directeur

Validation du PV du conseil du 28 septembre 2015

COMUE
Languedoc
Roussillon
Universités



- Le budget projet 2015 suit les mêmes règles de calcul que celui de 2014
- Son périmètre couvre le M1 MEEF, le M2 MEEF et les DU ouverts pour les fonctionnaires stagiaires alors qu'en 2014 il se limitait au seul M1
- La partie universitaire correspond aux moyens affectés aux formations pendant l'année universitaire 2014-2015 (service réalisé) alors que la contribution du rectorat correspond à l'estimation des apports pour l'année 2015-2016.
- A quoi sert-il?
 - Il est communiqué au ministère qui détermine les allocations des moyens des universités sur cette base et non pas sur la base des étudiants inscrits.
 - Il permet d'avoir une connaissance fine du coût complet de la formation des enseignants, parcours par parcours.
 - Il permet d'avoir une connaissance des formateurs parcours par parcours, le pourcentage des enseignants chercheurs, des enseignants du secondaire et du primaire
 - Il permet de réaliser un annuaire des formateurs de l'ESPE
- Une analyse de toutes ces données sera réalisée lors du conseil du mois de décembre.

CONTRIBUTION RECTORAT 2015-2016			1 ^{er} degré	2 nd degré
Rémunération et bourses EAP			1 945 171 €	770 551 €
TUTORAT	EAP		62 100 €	24 600 €
	SOPA M1		144 450 €	91 650 €
	SPA M2		101 700 €	12 000 €
	FSTG mi-temps			633 750 €
	FSTG plein temps			245 000 €
DECHARGE	Equipe plurielle : PEMF, DEA, IA IPR, Enseignant		3 408 895 €	156 083 €
	FSTG mi-temps		8 164 868 €	11 341 337 €
	PFA			655 192 €
Professeur stagiaire Indemnité de stage (T2 masse salariale)			256 500 €	506 000 €
Compensation des droits d'inscription			93 440 €	129 536 €
Frais de formation des tuteurs				23 295 €
TOTAL			14 177 124 €	14 588 994 €

Budget Projet Master 1

Même périmètre excepté l'ouverture de deux nouveaux parcours : biotech et STMS dans le second degré

ANNEE 2014-2015				
Master 1	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	10 000 €	0,1%	63000	1,9%
UM	7 950 234 €	83,0%	2 845 528 €	85,9%
UM3	968 964 €	10,1%	234 728 €	7,1%
UPVD	565 350 €	5,9%	165 820 €	5,0%
UNIMES	88 575 €	0,9%	4 848 €	0,1%
TOTAL	9 583 123 €	100%	3 313 924 €	100%

* augmentation du nombre d'étudiants (+16% dans le 2nd degré +5% dans le 1^{er} degré)

* apport des services centraux réparti en fonction des effectifs étudiants entre le M1 et le M2.

Pour rappel celui adopté en 2014

ANNEE 2013-2014				
Master 1	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	10 000 €	0,1%	40000	1,2%
UM	7 678 408 €	82,3%	2 941 587 €	87,9%
UM3	1 076 165 €	11,5%	190 489 €	5,7%
UPVD	524 934 €	5,6%	170 882 €	5,1%
UNIMES	38 750 €	0,4%	4 452 €	0,1%
TOTAL	9 328 257 €	100%	3 347 410 €	100%

Budget Projet Master 1 et 2 - 2015

Différence entre le M1 et le M2

- Effectif plus faible en M2 (42%) qu'en M1(58%)
- Une mention de plus : Mention Pratique et Ingénierie de la formation
- Maquette de 250h-300h en M2 et 550-600h en M1
- Formation en alternance en M2 : plus fort encadrement

Résultat :

Coût du M2 = 0,72 Coût du M1

ANNEE 2014-2015				
Master 1	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	10 000 €	0,1%	63000	1,9%
UM	7 950 234 €	83,0%	2 845 528 €	85,9%
UM3	968 964 €	10,1%	234 728 €	7,1%
UPVD	565 350 €	5,9%	165 820 €	5,0%
UNIMES	88 575 €	0,9%	4 848 €	0,1%
TOTAL	9 583 123 €	100%	3 313 924 €	100%

Master 2	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	10 000 €	0,1%	63000	2,6%
UM	6 330 508 €	89,1%	2 037 497 €	85,6%
UM3	344 600 €	4,8%	191 543 €	8,1%
UPVD	379 082 €	5,3%	79 982 €	3,4%
UNIMES	42 975 €	0,6%	7 072 €	0,3%
TOTAL	7 107 165 €	100%	2 379 094 €	100%

M1+M2

M1+M2	Masse salariale		Fonctionnement	
COMUE	20 000 €	0,1%	126 000 €	2,2%
UM	14 280 742 €	85,6%	4 883 025 €	85,8%
UM3	1 313 564 €	7,9%	426 271 €	7,5%
UPVD	944 432 €	5,7%	245 802 €	4,3%
UNIMES	131 550 €	0,8%	11 920 €	0,2%
TOTAL Université	16 690 288 €	100%	5 693 018 €	100%
Rectorat	28 776 117 €			

Avis sur une modification du règlement intérieur de l'ESPE-LR relative à la désignation des représentants étudiants dans les conseils des UF.

En 2014-2015, le règlement intérieur précisait que les représentants étudiants dans les UF étaient désignés dans le cadre d'une élection directe. Quel bilan?

- Comme toute élection sur 10 sites, c'est lourd à organiser.
- Comme on le craignait, malgré une information active des responsables de parcours, 23 sièges n'ont pas été pourvus faute de candidat. Il a fallu procéder à un tirage au sort.
- C'est la raison pour laquelle nous proposons :
 - Dans le 1^{er} degré, l'élection par les délégués de groupes de TD qui sont désignés en début d'année de
 - deux étudiants de M1 et deux de M2 sur Montpellier,
 - un étudiant de M1 et un M2 dans les autres sites.
 - Dans le 2nd degré, chaque parcours de chaque site désigne un délégué qui siègera au conseil d'UF.

3- Désignation des représentants des usagers

Les usagers sont représentés au conseil de l'UF de la façon suivante :

- Dans l'UF1 : un représentant M1 d'une part et un représentant M2 ou DU «formation adaptée pour les fonctionnaires stagiaires du premier degré» d'autre part, pour les sites de Carcassonne, Mende, Nîmes et Perpignan, deux représentants M1 d'une part et deux représentants M2 ou DU «formation adaptée pour les fonctionnaires stagiaires du premier degré» d'autre part, pour le site de Montpellier. Ils sont désignés par une élection au scrutin indirect. Chaque groupe de TD désigne deux délégués. Ces délégués élisent, parmi eux, les représentants des usagers au conseil de l'UF1 et éventuellement, des suppléants. Les élections sont disjointes pour le M1 et pour le M2. Il sera procédé un scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle, avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste.
- Dans les autres UF : chaque parcours désigne un délégué et éventuellement un suppléant, en M1 d'une part, en M2 ou DU «formation adaptée» pour les fonctionnaires stagiaires du second degré d'autre part, et ceci pour chacun des sites. Les délégués de parcours représentent les usagers au conseil de l'UF de rattachement de leur parcours. Leurs éventuels suppléants en tant que délégués de parcours, sont aussi leurs suppléants au conseil de l'UF.

Les représentants usagers sont désignés pour une année universitaire.

Un étudiant peut donner procuration à un autre étudiant de la même UF et de la même année (M1 ou M2). Nul étudiant ne peut être porteur de plus de deux procurations

En cas de non pourvoi des sièges lors du processus électoral, il sera procédé à un tirage au sort parmi les étudiants inscrits dans les parcours relevant de l'Unité de Formation et de l'année de master.

Abonnement AEF : 2478 euros pour 20 bénéficiaires

Cotisation au réseau des ESPE : 4000 euros

Affichage des listes électorales	3 novembre 2015
Dates de dépôt des candidatures et date heures limites de la clôture du dépôt des candidatures	Mardi 17- Mercredi 18 novembre de 9h à 17h Jeudi 19 novembre de 9h à 12h dans les bureaux de l'ESPE_LR Bâtiment A : 2 place Marcel Godechot 34092 MONTPELLIER
Scrutin	25 novembre 2015 de 9h à 18h30
Dépouillement	A l'issue du scrutin une fois la centralisation partielle des urnes effectuée si nécessaire
Proclamation des résultats	Dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales